

## MAPRIMERENOV' : ASPECTS REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

### Objectifs pédagogiques et opérationnels

S'approprier les aspects réglementaires et fiscaux de l'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRenov' à jour des textes du 30 décembre 2021

En parler efficacement à ses clients bailleurs et copropriétaires

### Pré requis

Aucun

### Public

Gestionnaires immobiliers

Comptables copropriété et gestion locative

Toute personne souhaitant s'informer sur le dispositif MaPrimeRénov'

### Suivi et validation

Rapport de connexion

Questions orales ou écrites (QCM)

Evaluation de la formation en ligne

### Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Exposés et simulations

Projection du support de formation

Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

### Durée – Modalités

2h00 – Distanciel synchrone (classe virtuelle)

## PROGRAMME DETAILLE

### 1. INTRODUCTION

Du crédit d'impôt à l'aide pour la rénovation énergétique

Le principe

Les références réglementaires : décret et arrêté du 14/01/20 – décret et arrêté du 13/07/20

Le plan de relance du 03/09/20 et ses décrets d'application des 25/01/21 et 08/07/21

Les dernières références réglementaires : décret et arrêté du 30/12/21

Les propriétaires concernés (propriétaires occupants – bailleurs – syndicats de copropriétaires)

### 2. MaPrimeRénov' BAILLEURS

Les bailleurs concernés / les conditions de ressources

Les conditions spécifiques

Les travaux éligibles / les barèmes

Les plafonnements de dépenses

Les aides accordées (prime et bonus)

Les règles d'écèlement

Les démarches

Des simulations

Actualité

### 3. MaPrimeRénov' COPROPRIETE

Les copropriétés concernées

Les conditions spécifiques

Les travaux éligibles

Les plafonnements de dépenses

Les aides accordées (prime et bonus)  
Les démarches  
Des simulations  
Actualité

#### **4. QUESTIONS / REPONSES**

***Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque stagiaire***